Transport à la demande

Qui peut en bénéficier ?

Jusqu'au 31 août 2025 :

Du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 13h (aucun service les jours fériés), le service TAD assure des trajets sur les 16 communes du territoire et La Guerche-de-Bretagne.

Ce service nécessite une adhésion préalable gratuite et un justificatif de domicile,en téléchargeant directement la demande d'adhésion disponible ci-contre, ou encore via 'Adhésion'.

Après réception de leur carte TAD nominative, les adhérents peuvent réserver leur trajet soit par téléphone auprès de l'accueil, ou soit en ligne.

Le service n'assure pas :

- le transport scolaire au départ et/ou à destination de l'établissement scolaire ;
- les déplacements pour des activités extra-scolaires non initiées par la Communauté de communes.
- de transport médical ou sanitaire des personnes non-autonomes (alzheimer, handicaps physiques et/ou mentaux lourds…)
- des déplacements à des fins professionnelles (hormis en lien avec les structures locales de l'emploi pour (ré)insertion professionnelle).

Tarif et trajets

- 2 € par trajet simple (espèces uniquement – pas de monnaie rendue)
- Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, accompagnés d'un adulte adhérent.
- Limite : 4 trajets simples par semaine par personne
- Des dérogations sont possibles pour les PASS Pro, sur prescription.

ATTENTION, à partir du 1er septembre 2025, le service évolue pour assurer les trajets du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 (aucun service les jours fériés) du Transport à la demande (TAD). Les bénéficiaires du TAD devront remplir les conditions préalables d'un des 4 PASS proposés ci-dessous :

TAD Mobilifée

Les PASS

PASS Accessibilité

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus
Pour le personnes ayant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention "invalidité" (les anciennes cartes d'invalidité sont admises jusqu'à leur date d'expiration au 31 décembre 2026).
• Pièces à fournir : Carte d'identité et une Carte Mobilité Inclusion (CMI), mention « invalidité »

PASS Jeunes

Pour les jeunes à partir de 8 ans, inscrits :
• aux activités encadrées par le service Sports communautaire,
• ou aux activités des Espaces Jeunes coordonnées par le service Enfance/Jeunesse communautaire.
Pièces à fournir : Validation préalable requise par le service concerné.

PASS'Art

Pour les élèves inscrits au Hang'Art.
Pièces à fournir : justifier d'une inscription à l'école de musique.

PASS Insertion Pro

Pour les personnes en (ré)insertion professionnelle ne disposant d'aucun véhicule motorisé ET répondant aux conditions supplémentaires (au moins une) ci-dessous :
• Résider à plus de 1,5 km d'un arrêt de ligne régulière
• Travailler sur un pôle autre que leur pôle de rattachement (ex : Brie vers Retiers)
• Travailler sur un chantier d'insertion géographiquement « isolé »

Pièce à fournir : Justificatif d'un organisme d'insertion requis (Mission Locale, Relais emploi, etc.)
Adhésion préalable gratuite, à la Communauté de communes, en téléchargeant directement la demande d'adhésion disponible ci-contre, ou encore via 'Adhésion'

Après réception de leur carte TAD nominative, les adhérents peuvent réserver leur trajet soit par téléphone auprès de l'accueil, ou soit en ligne via le site internet (rafcom.bzh, rubrique 'Transport à la demande').

Quels sont les tarifs ?

- **3 € par trajet simple** (espèces uniquement – pas de monnaie rendue)
- **Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans**, accompagnés d'un adulte adhérent.
- **Limite :** 4 trajets simples par semaine par personne
- Des dérogations sont possibles pour les PASS Insertion Pro, sur prescription.

Comment réserver ?

L'adhérent doit réserver son trajet :

par téléphone au 02 99 43 64 87,
par internet via ce lien,
réservez au plus tard la veille du jour ouvré, avant 12h.
Au-delà de ces délais, les réservations ne pourront être retenues.
En cas d'annulation, prévenir par téléphone l'accueil durant les horaires d'ouvertures, avant le déplacement du transporteur. Si vous ne prévenez pas, le trajet sera facturé (3 €). En cas d'abus, l'adhésion pourra être suspendue ou résiliée.

A savoir !

Le service TAD peut vous permettre d'accéder aux autres réseaux de transport existants sur le territoire, à savoir :

- Le réseau **Mobilifées via ce lien**
- Le réseau de transports de la Région Bretagne (www.transports.bretagne.bzh) et de Vitré Communauté (ligne La Guerche - Vitré)
- La ligne de train Sncf Ter Rennes - Châteaubriant,
- Les aires de covoiturage listées dans les points d'arrêt.
- Covoiturez pour l'emploi ou la formation avec éhop solidaires

rgba(255,255,255,1)

INFO | CONTACT

Faire une demande d'adhésion

Se connecter pour réserver un trajet

Réservez au plus tard la veille du jour ouvré, avant 12h.
En cas d'annulation, prévenir par téléphone l'accueil durant les horaires d'ouvertures, avant le déplacement du transporteur. Si vous ne prévenez pas, le trajet sera facturé.

En cas d’abus, l’adhésion pourra être suspendue ou résiliée.

02 99 43 64 87
mobilites rafcom bzh

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier
Demande d'adhésion TAD (.pdf - 126.97 Ko)